Collision entre deux navires de nationalité différentes

Par **Lar_art**, le **26/11/2018** à **10:49**

Bonjour,
Je suis confronté au problème suivant :
Une collision à lieu, dans la Zone Economique Exclusive (ZEE) du Sierra-Leone, entre un navire militaire français et un navire argentin.
(Il est précisé dans la suite de l'énoncé qu'il y a eu une fuite de fuel, qui a pollué les côtes d'un quatrième Etat)
Quelles sont les juridictions nationales compétentes ?

J'ai pensé cherché dans la Convention de Montego Bay de 1982 sur le droit de la mer. Cependant, il est précisé, en ce qui concerne les ZEE, que l'Etat côtier a des compétences limitées.

Puis-je considérer que le Sierra-Leone a engluement été victime de la pollution et qu'alors la collision entre les deux navire a porté atteinte à ses compétences (protection et préservation de la ZEE qui lui appartient) ?

L'argentine peut-elle agir contre la France, si oui sur quels fondements ?
La France peut-elle agir contre l'argentine, si oui sur quels fondements ?

Merci d'avance à celui ou celle qui veut bien m'éclairer, c'est assez urgent.

Bonne journée

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés